



SAVOIR NAGER
FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2018 / 2019

Cadre réservé au service
savoir nager

Territoire RLP

Hors RLP

JOUR & HORAIRES

sur rendez-vous avec le Maître Nageur Sauveteur

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

Le dossier doit être retourné **REPLI** et **COMPLET** :

- La fiche de renseignements correctement et entièrement remplie (datée et signée).
- Un certificat médical datant de moins de 3 mois à la date de reprise des activités
- Le règlement des sommes dues

RENSEIGNEMENTS

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Mail :

REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)

RESPONSABLE LÉGAL(E) 1

PÈRE MÈRE AUTRE

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél. fixe :

Tél. portable :

E-mail :

Tél. travail :

N° sécurité sociale :

Police assurance :

RESPONSABLE LÉGAL(E) 2

PÈRE MÈRE AUTRE

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél. fixe :

Tél. portable :

E-mail :

Tél. travail :

N° sécurité sociale :

Police assurance :

RÈGLEMENT

- Les horaires doivent être respectés afin de ne pas perturber l'activité.
- Prévenir l'établissement en cas d'absence ou d'arrêt définitif de l'activité.
- L'accès aux bassins après l'activité n'est pas possible.

FONCTIONNEMENT

- Cours individuel ou collectif 1 fois par semaine
- L'inscription se fera sur prise de rendez-vous après contact avec un représentant de la CCRLP responsable de l'activité. Réservée aux personnes de plus de 18 ans le jour de l'inscription.
- La séance dure 30 min
- L'accès à l'établissement se fera 10 minutes avant le début de la séance. L'accès au bassin ne peut se faire qu'en présence du maître-nageur.
- Les activités ne fonctionnent pas lors des vacances scolaires, des périodes de vidange et des jours fériés.
- Pour des raisons techniques ou de sécurité, l'établissement se réserve le droit d'annuler les séances, ou d'interdire des zones sans préavis et sans contrepartie.
- Les périodes de reprise et de fin d'activité sont définies par l'espace aquatique intercommunal.
- Respect du règlement intérieur affiché à l'accueil (maillot de bain et bonnet de bain obligatoires).

AUTORISATION MÉDICALE - PARENTALE

En cas d'urgence, les médecins obligés de pratiquer certains actes chirurgicaux, examens, anesthésies, demandent une autorisation écrite des parents. Si celle-ci fait défaut, il leur faut demander l'autorisation au juge des enfants ou au Procureur de la république. L'attestation ci-dessous est destinée à éviter ces démarches.

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant, autorise le médecin consulté, en cas d'urgence, à toute intervention médicale, chirurgicale ou d'anesthésie que nécessiterait l'état de santé de mon enfant :

NOM / PRENOM : Date de naissance :

N° de sécurité sociale :

- Je certifie l'exactitude des renseignements figurant dans ce document.
- Je m'engage à signaler à l'espace aquatique intercommunal dans les plus brefs délais tout changement pouvant intervenir.
- Je me conforme aux termes du règlement intérieur du service en vigueur disponible auprès de l'espace aquatique intercommunal, ou consultable sur le site www.ccrlep.fr
- Autorise à titre gracieux la publication d'images et de vidéo de moi-même dans la presse locale, nationale ou sur tout support de communication de l'intercommunalité Rhône Lez Provence. La collectivité s'engage à ne pas en faire un usage commercial.
- N'autorise pas la publication d'image et de vidéos de moi-même
- Je souhaite m'inscrire à la newsletter de Rhône Lez Provence** pour recevoir en avant première des infos pratiques, l'actualité locale, des bons plans et des événements.
- Je souhaite recevoir la newsletter de Rhône Lez Provence (infos pratiques, actualités, bons plans, évènements...)

AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER, FILMER ET PUBLIER DES IMAGES DE PERSONNES MAJEURES.

J'autorise, à titre gratuit la communauté de communes Rhône Lez Provence, 1260, av. Théodore Aubanel, CS 20099 – 84500 Bollène à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et vidéos prises pour le bénéficiaire (1).

Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par la communauté de communes Rhône Lez Provence, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : Les magazines, les sites internet, les outils digitaux, les réseaux sociaux, les vidéos, les projections publiques, la communication de Rhône Lez Provence interne & externe.

La communauté de communes Rhône Lez Provence s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance du fonctionnement de l'activité Aquarelax.

A Bollène, (Signature obligatoire accompagnée de la mention «lu et approuvé»)

Date :

Signature de l'utilisateur :